



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'APPEL A CANDIDATURES

1°) Identification de l'organisme :

Préfecture de la Vienne, représentée par Madame la Directrice de Cabinet – Place Aristide Briand, CS 30 589, 86 021 Poitiers Cedex.

2°) Procédure :

Appel à candidatures afin de sélectionner les entreprises remplissant les conditions pour obtenir l'agrément préfectoral.

3°) Objet de l'agrément :

Assurer les opérations de dépannage et de remorquage de véhicules légers (VL) sur le réseau routier national du département de la Vienne.

4°) Lieu d'exécution de la mission :

Routes nationales : RN 10, RN 147 et RN 149 divisées en trois secteurs (Cf. cahier des charges).

5°) Durée de l'agrément :

Du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2031.

6°) Conditions :

Les conditions de participation sont inscrites dans le règlement de consultation disponible sur le portail des services de l'État dans la Vienne à l'adresse Internet suivante :

7°) Modalités d'obtention du dossier de candidature (cahier des charges et règlement de consultation) :

Les entreprises intéressées ont le choix entre :

- venir retirer le dossier, à compter du 1er septembre 2025, à la préfecture de la Vienne - Bureau de la sécurité routière – Place Aristide Briand, à Poitiers

ou

- le télécharger sur le site Internet de la préfecture à l'adresse : <http://www.vienne.gouv.fr>

8°) Date limite d'envoi des offres :

Le 1er octobre 2025 à minuit, le cachet de la poste faisant foi.

9°) Modalités de transmission des offres :

Les offres devront être transmises, obligatoirement par la voie postale sous pli recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Préfecture de la Vienne – Bureau de la sécurité routière
Place Aristide Briand – CS 30 589 – 86 021 Poitiers cedex

10°) Justifications et pièces à produire :

Se reporter au dossier de candidature.

11°) Date de publication :

Le 1er septembre 2025.

12°) Voie de recours :

Tribunal administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac - BP 541 – 86020 POITIERS